

**ASSEMBLEE GENERALE DU 4 DECEMBRE 2023
PROPOSITION DE DELIBERATION 27-2024
INDEMINITE FORFAITAIRE DU PRESIDENT**

La Chambre d'Agriculture de Haute-Corse réunie en **session budgétaire mixte présentiel-distanciel** à Vescovato ce 4 décembre 2023, sous la présidence de M. Joseph Colombani.

Ont participé au vote :

La Chambre d'agriculture de Haute-Corse,

DELIBERANT conformément aux dispositions législatives et réglementaires, conformément aux articles D511-54- D511-54-1, D511-55, D511-56 du code rural et de la pêche maritime.

CONSTATANT que les conditions de quorum sont réunies,

CONSIDERANT le régime d'indemnisation du président et des membres des chambres d'agriculture instaurée par le décret 99-297 du 15 avril 1999,

CONSIDERANT l'arrêté du 15 avril 1999 modifié, relatif aux indemnités forfaitaires versées à leurs membres par les Chambres d'Agriculture,

DECIDE, d'octroyer pour **l'année 2024**, une indemnité forfaitaire de frais de mandat de **350 points**

La présente délibération 27-2023 est adoptée à l'unanimité

Le Président

Joseph COLOMBANI

Siège Social

Route du stade
Lieu-dit PETRAOLO
20215 VESCOVATO
Tel : 04 95 32 84 40
Fax : 04 95 32 84 49

Corte

7 Rue Colonel Feracci
20250 CORTE
Tel : 04 95 35 15 89
Fax : 04 95 36 35 93

Ile-Rousse

Traverse de l'Eglise
20220 ILE ROUSSE
Tel : 04 95 60 10 89
Fax : 04 95 39 17 68

Ghisonaccia

Maison des Services publics
20240 GHISONACCIA
Tel : 04 95 56 02 95
Fax : 04 95 56 29 46